

LES OBLIGATIONS REQUISES POUR L'EXERCICE DES ACTIVITES D'EXPORTATEUR

I - OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET FISCALES :

- A- Carte Fiscale (CIF, NIF, SITUATION FISCALE) ;
- B- Carte d'Identification Statistique (Institut National de la Statistique) ;
- C- Inscription au Registre du Commerce : Extrait K-bis (Tribunal du Commerce);
- D- Carte d'Identité Professionnelle pour les Etrangers Non Salariés CIPENS
(Direction Régionale du Commerce Analamanga) ou Certificat de Travail pour les
Etrangers salariés (MFPTLS);
- E- Ouverture d'un compte bancaire commercial auprès d'une banque d'opération ;
- F- Domiciliation des factures d'exportation de plus de 1 000 000 Ar auprès d'une banque
d'opération.

Remarque:

- Toutes ces pièces peuvent être obtenues auprès des Directions ou Services Régionaux, pour les exportateurs opérant dans les Régions.
- Le montant des droits et taxes à acquitter au titre de chaque dossier peut être connu auprès des services concernés respectifs.

II - DOCUMENTS NECESSAIRES A L'EXPORTATION :

- 1) Facture Commerciale (en 5 exemplaires) établie en devises étrangères ;
- 2) Liste de poids et de colisage ;
- 3) Note de valeur ;
- 4) Certificats ou attestations ou visas selon les produits

Département responsable de la délivrance de certificat, attestation ou visa

- Pour les produits d'origine végétale : Ministère en charge de l'Agriculture
- Pour les produits d'origine animale : Ministère en charge de l'Elevage
- Pour les produits miniers : Ministère en charge des produits miniers

- Pour les produits forestiers : Ministère en charge de l'Environnement et Forêts
 - Pour les produits artisanaux : Ministère en charge de l'Artisanat
 - Pour les produits halieutiques : Ministère en charge de la Pêche
 - Pour les produits agricoles : Ministère en charge du Commerce (CCCO)
- 5) Certificats d'Origine : (Chambre de Commerce et d'Industrie)
- Type EUR1 : dans le cadre de l'Union Européenne ;
 - Type COI : dans le cadre de la Commission de l'Océan Indien ;
 - Type COMESA : dans le cadre du Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de L'Afrique Australe ;
 - Type SADC : dans le cadre de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe
 - Type SGP : (Système Généralisé de Préférence) pour les autres destinations.
- 6) Lettre de Transport Aérien (LTA) pour les envois aériens et Connaissance pour les envois maritimes ;
- 7) Déclaration en douanes « EXPORT ».

Source : MCC/DPEE